



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 07 AVRIL 2026

Le mardi 07 avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 30 Mars 2026, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie, salle Jacques Bourdier, place du Général De Gaulle à Lurcy Lévis.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers municipaux : Jacky SIGNORET, Chantal PLO, Daniel PLAISANT, Daniel PARIS, Marie-Laurence MINARD, Jean-Marc CHAMIGNON, Virginie RIMBAULT, Christophe YSERBIT, Marie JOULIE, Yannick FARSchON, Nathalie DECARNIN, Aline AUGY, Cédric GEORGET, Chantal BERTHET, Frédéric GIRARD, Hervé MAULAZ, Virginie THEVENET.

ÉTAIT EXCUSES : Vanessa SEVRET, Louis RENAUD.

ÉTAIT ABSENTE :

Ont donné pouvoir : Vanessa SEVRET à Marie JOULIE – Louis RENAUD à Marie-Laurence MINARD

SECRETAIRE DE SEANCE : (Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)

Marie-Laurence MINARD

DELIBERATIONS

- Ouverture de la séance par le Président de l'assemblée ;
- Annonce des pouvoirs ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du PV du 27 mars 2026.

ORDRE DU JOUR

- ASSEMBLEE :

DELIBERATION N° 2026-0018	Composition des commissions municipales et désignation des membres
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Jacky présente l'ensemble de ses commissions :

1. La Commission de la culture, de la jeunesse, des sports, des associations.
2. La Commission du développement économique et de l'agriculture.
3. La Commission du cadre de vie et de l'environnement.
4. La Commission des finances, du budget et de l'investissement.
5. La Commission de l'habitat et du patrimoine.
6. La Commission travaux, voirie et chemin de randonnées.
7. La Commission des Ressources Humaines.
8. La Commission communication et tourisme.
9. La Commission santé.
10. La Commission école, vie scolaire et petite enfance.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT), toutefois, en application de l'article L 2121-21 du CGCT, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres.

Monsieur Le Maire est le président de droit de toutes les commissions.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission de la culture, de la jeunesse, des sports, des associations :

- Marie-Laurence MINARD Vice-Présidente ;
- Nathalie CARLIER ;
- Yannick FARSCHON ;
- Daniel PLAISANT ;
- Frédéric GIRARD ;
- Virginie THEVENET.

Hervé MAULAZ a une remarque concernant la position de Marie-Laurence MINARD au sein d'une association dans laquelle elle possède un statut d'exécutif , celle-ci précise que si des décisions doivent être prises par rapport à cette association, elle ne participera pas aux votes et discussions. Hervé rajoute qu'il entend sa réponse mais que sa fonction d'exécutif peut poser des problèmes.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission du développement économique et de l'agriculture:

- Daniel PLAISANT Vice-Président ;
- Daniel PARIS ;
- Jean-Marc CHAMIGNON ;
- Christophe YSERBIT ;
- Louis RENAUD ;
- Cédric GEORGET.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission du cadre de vie et de l'environnement :

- Chantal PLO Vice-Présidente ;
- Marie-Laurence MINARD ;
- Daniel PLAISANT ;
- Aline AUGY ;
- Yannick FARSCHON ;
- Virginie RIMBAULT ;
- Frédéric GIRARD ;
- Virginie THEVENET.

Jacky SIGNORET propose pour La Commission des finances, du budget et de l'investissement:

- Marie-Laurence MINARD Vice-Présidente ;
- Jean-Marc CHAMIGNON ;
- Marie JOULIE ;
- Chantal BERTHET ;
- Hervé MAULAZ.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission de l'habitat et du patrimoine :

- Daniel PLAISANT Vice-Président ;
- Aline AUGY ;
- Christophe YSERBIT ;
- Louis RENAUD ;
- Frédéric GIRARD ;
- Hervé MAULAZ.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission travaux, voirie et chemin de randonnées :

- Daniel PARIS Vice-Président ;
- Christophe YSERBIT ;

- Jean-Marc CHAMIGNON ;
- Louis RENAUD ;
- Virginie RIMBAULT ;
- Cédric GEORGET ;
- Hervé MAULAZ.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission des ressources humaines :

- Chantal PLO Vice-Président ;
- Marie-Laurence MINARD ;
- Virginie RIMBAULT ;
- Chantal BERTHET ;
- Hervé MAULAZ.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission communication et tourisme :

- Vanessa SEVRET Vice-présidente ;
- Marie-Laurence MINARD ;
- Jean-Marc CHAMIGNON ;
- Marie JOULIE ;
- Yannick FARSCHON ;
- Cédric GEORGET ;
- Virginie THEVENET.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission santé :

- Marie-Laurence MINARD Vice-Présidente ;
- Nathalie CARLIER ;
- Aline AUGY ;
- Jean-Marc CHAMIGNON ;
- Marie JOULIE ;
- Virginie RIMBAULT ;
- Cédric GEORGET ;
- Virginie THEVENET.

Jacky SIGNORET propose pour la Commission école, vie scolaire et petite enfance :

- Vanessa SEVRET Vice-présidente ;
- Chantal PLO ;
- Aline AUGY ;
- Marie JOULIE ;
- Frédéric GIRARD ;
- Virginie THEVENET.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents, et approuve l'ensemble des commissions présentées et leur composition.

- 19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Hervé MAULAZ explique que dans les commissions la cimetière n'a pas été évoqué, et s'interroge pour les mises sous scellé. Angéline DESMARES répond qu'une délégation individuelle a été accordée à l'un des adjoints pour la

gestion du cimetière. Elle précise également que les arrêtés individuels seront transmis à l'ensemble des conseillers pour information.

Virginie THEVENET s'interroge sur la gestion des questions sociales au sein de la commune. Il lui est répondu que ces sujets sont traités dans le cadre du CCAS, qui sera abordé dans les points suivants.

DELIBERATION N° 2026-0019	Election délégués SIVOM Nord Allier
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 5158/96 en date du 13 novembre 1996 portant création du SIVOM Eau et Assainissement Nord Allier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3185/2016 en date des, 1^{er} et 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Moulins communauté et de la communauté de commune « Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais » et emportant l'adhésion de la commune de Lurcy-Lévis au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du SIVOM Nord Allier ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que, en conformité avec l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal, peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Jacky SIGNORET présente les candidatures de :

- Daniel PARIS (titulaire) ;
- Daniel PLAISANT (titulaire) ;
- Christophe YZERBIT (suppléant) ;
- Virginie RIMBAULT (Suppléante).

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents, et approuve l'ensemble des candidatures de :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

- Daniel PARIS (titulaire) ;
- Daniel PLAISANT (titulaire) ;
- Christophe YZERBIT (suppléant) ;
- Virginie RIMBAULT (suppléante).

DELIBERATION N° 2026-0020	Election délégués SICTOM
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au sein du SICTOM Nord Allier;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que, en conformité avec l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal, peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Jacky SIGNORET présente les candidatures de :

- Daniel PLAISANT (titulaire) ;
- Marie-Laurence MINARD (titulaire) ;
- Jean-Marc CHAMIGNON (suppléant) ;
- Louis RENAUD (suppléant).

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents, et approuve l'ensemble des candidatures de :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

- Daniel PLAISANT (titulaire) ;
- Marie-Laurence MINARD (titulaire) ;
- Jean-Marc CHAMIGNON (suppléant) ;
- Louis RENAUD (suppléant).

DELIBERATION N° 2026-0021	Fixation du nombre des membres au Conseil d'Administration du CCAS
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Hervé MAULAZ demande si la liste des personnes nommées par arrêté du maire est déjà définie. Angéline DESMARES répond que l'arrêté n'a pas encore été pris, mais qu'il sera transmis à l'ensemble des conseillers pour information une fois adopté.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Fixe le nombre des membres du Conseil d'Administration à 12, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

DELIBERATION N° 2026-0022	Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
Rapporteur	Jacky SIGNORET

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2026 a décidé de fixer à 6, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Jacky SIGNORET propose de présenter une liste unique composée comme suit :

- Daniel PLAISANT ;
- Marie-Laurence MINARD ;
- Nathalie CARLIER ;
- Virginie RIMBAULT ;
- Chantal BERTHET ;
- Yannick FARSCHON.

Virginie THEVENET prend la parole et explique qu'elle aurait souhaité intégrer le CCAS, entre autres, et qu'elle ne siège actuellement dans aucune des commissions qu'elle avait envisagées. Elle demande donc s'il est possible d'intégrer le CCAS.

Il lui est répondu qu'en l'état, deux options sont envisageables : soit reprendre la délibération fixant le nombre de membres pouvant siéger au CCAS afin d'en ajouter un, soit remplacer une personne figurant sur la liste présentée.

Yannick FARSCHON se propose de lui céder sa place. La liste est donc présentée comme suit :

- Daniel PLAISANT ;
- Marie-Laurence MINARD ;
- Nathalie CARLIER ;
- Virginie RIMBAULT ;
- Chantal BERTHET ;
- Virginie THEVENET.

Marie-Laurence MINARD demande à Virginie THEVENET dans quelles autres commissions elle aurait souhaité siéger.

Celle-ci répond qu'elle était intéressée par le CCAS, l'association d'aide à domicile Nord Allier ainsi que le Centre social. Elle précise qu'elle comprend que certains postes soit déjà pourvus.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Le Conseil Municipal proclame donc membres du Conseil d'administration du CCAS :

ARTICLE 1 :

- Daniel PLAISANT ;
- Marie-Laurence MINARD ;
- Nathalie CARLIER ;
- Virginie RIMBAULT ;
- Chantal BERTHET ;
- Virginie THEVENET.

DELIBERATION N° 2026-0023	Élection des représentants au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Lurcy-Lévis
Rapporteur	Jacky SIGNORET

En application des articles R 315-6 et R 315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux qui relèvent d'une seule commune comprend douze membres.

Ce conseil d'administration est notamment composé de trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le Maire, qui assure la présidence du Conseil d'Administration. Les représentants dans les Conseils d'Administration, autres que le Maire, sont élus par leur assemblée délibérante.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Lurcy-Lévis.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que, en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Jacky SIGNORET propose les candidatures de :

-Marie-Laurence MINARD ;

-Nathalie CARLIER.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Nomme Marie-Laurence MINARD et Nathalie CARLIER représentantes au Conseil d'administration de l'EHPAD de Lurcy-Lévis.

DELIBERATION N° 2026-0024	Élection des représentants au Conseil d'Administration du collège de Lurcy-Lévis
----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur	Jacky SIGNORET
------------	----------------

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R421-14 et R 421-33 :

L'assemblée délibérante doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au Conseil d'Administration du Collège André BOUTRY ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que, en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Jacky SIGNORET propose de désigner comme représentant au sein du Conseil d'Administration du Collège de Lurcy-Lévis :

- Chantal PLO (titulaire) ;
- Vanessa SEVRET (suppléant).

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Désigne Chantal PLO (titulaire) et Vanessa SEVRET (suppléante) comme représentant au sein du Conseil d'Administration du Collège de Lurcy-Lévis.

DELIBERATION N° 2026-0025	Élection des représentants au Conseil d'école du Groupe scolaire de Lurcy-Lévis
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D 411-1 qui stipule que le conseil d'école est composé de deux élus dont le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Considérant que, en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Jacky SIGNORET propose de désigner comme représentants au sein du conseil d'école du groupe scolaire de Lurcy-Lévis :

- Mr Jacky SIGNORET en qualité de représentant titulaire ;
- Mme Vanessa SEVRET en qualité de représentante suppléante.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Désigne Mr Jacky SIGNORET (titulaire) et Mme Vanessa SEVRET (suppléante) comme représentants au sein du conseil d'école du groupe scolaire de Lurcy-Lévis.

DELIBERATION N° 2026-0026	Désignation d'un représentant au Centre Social Rural de Lurcy-Lévis
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Vu les statuts du Centre Social Rural de Lurcy-Lévis ;

Vu le courrier du Centre Social en date du 23 mars 2026.

Il convient de désigner un représentant au Centre Social élu parmi le Conseil Municipal.

Jacky SIGNORET propose de désigner comme représentant au sein du Centre Social :

-Mme Marie-Laurence MINARD.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Désigne Mme Marie-Laurence MINARD représentante de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Social Rural de Lurcy-Lévis.

Chantal BERTHET demande à Marie-Laurence MINARD quelle était sa position au sein du Centre social jusqu'à présent.

Celle-ci répond qu'elle s'y rendait de sa propre initiative, par choix personnel et en tant qu'adhérente, et qu'elle participe au Centre social depuis 20 ans.

Chantal BERTHET précise qu'elle posait cette question afin de savoir qui l'aurait remplacée si Marie-Laurence MINARD avait occupé un poste au bureau.

DELIBERATION N° 2026-0027	Désignation d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Epicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Vu les statuts de l'Association Epicerie Solidaire ;

Vu l'adhésion de la commune à l'association.

Il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'association Epicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais parmi les membres du Conseil Municipal.

Jacky SIGNORET propose de désigner comme représentant au sein de l'Epicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais :

-Mme Marie-Laurence MINARD.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Désigne Mme Marie-Laurence MINARD représentante de la commune au sein du Conseil

d'Administration de l'Association Epicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais

DELIBERATION N° 2026-0028	Désignation d'un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Aide à Domicile Nord Allier
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Vu les statuts de l'Association d'Aide à Domicile Nord Allier ;

Vu l'adhésion de la commune à l'association.

Il convient de désigner deux représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association d'Aide à Domicile Nord Allier parmi les membres du Conseil Municipal.

Jacky SIGNORET propose de désigner comme représentants au sein de l'Association d'Aide à Domicile Nord Allier:

-Mme Marie-Laurence MINARD

-Mr Daniel PLAISANT.

Cédric GEORGET interpelle Marie-Laurence MINARD en indiquant qu'elle siège dans de nombreuses commissions. Celle-ci répond qu'elle dispose de temps.

Il est ensuite évoqué le souhait de Virginie THEVENET d'être représentante au sein de cette association. M. DANIEL PLAISANT lui cède donc sa place.

La liste proposée est arrêtée comme suit :

-Mme Marie-Laurence MINARD

-Mme Virgnie THEVENET.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Désigne Mme Marie-Laure MINARD et Mme Virginie THEVENET représentantes de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association d'Aide à Domicile Nord Allier.

DELIBERATION N° 2026-0029	Désignation d'un représentant des élus au Comité National d'Action Sociale
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Il convient de désigner un délégué pour représenter les élus au Comité National d'Action Sociale.

Jacky SIGNORET propose de désigner comme représentant au sein du Comité National d'Action Sociale :

-Mr Daniel PLAISANT.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Désigne Mr Daniel PLAISANT représentant des élus de la commune au sein du CNAS.

DELIBERATION N° 2026-0030	Désignation d'un correspondant défense
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Il convient de désigner un correspondant défense.

Jacky SIGNORET propose de désigner comme correspondant défense :

-Mr Daniel PLAISANT.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Désigne Mr Daniel PLAISANT correspondant défense.

DELIBERATION N° 2026-0031	Désignation délégués CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

Par délibération n° C-17-20 du 27 janvier 2017, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 62 membres dont 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour la commune de Lurcy-Lévis.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au sein de la CLECT.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Monsieur le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité.

Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Jacky SIGNORET propose de désigner comme délégués :

- Mr Cédric GEORGET (Titulaire) ;
- Mr Daniel PLAISANT (Titulaire) ;
- Mr Christophe YSERBIT (Suppléant) ;
- Mme Virginie RIMBAULT (Suppléante).

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Désigne Mr Cédric GEORGET (Titulaire), Mr Daniel PLAISANT (Titulaire) et Mr Christophe YSERBIT (Suppléant), Mme Virginie RIMBAULT (Suppléante) pour siéger à la CLECT.

DELIBERATION N° 2026-0032	Versement des indemnités du Maire
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Monsieur le Maire expose que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- De 1000 à 3 499 : 55,70 %

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 55,70 % étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Jacky SIGNORET propose de fixer le taux à 40 % comme cela se faisait précédemment.

Cédric Georget prend la parole et explique qu'afin de rester cohérent par rapport à la campagne menée par ces colistiers et lui-même, il rappelle qu'il avait annoncé la mise en place d'indemnités pour le maire et les adjoints au niveau le plus bas possible. Il souhaite donc rester cohérent avec cet engagement. Il ajoute qu'actuellement un employé contractuel de la commune touche en moyenne 1 500 €, et que, selon lui, les premières économies doivent venir des élus, qui doivent montrer l'exemple en percevant des indemnités les plus faibles possibles.

Jacky Signoret répond qu'il a suivi la base mise en place lors du mandat précédent. Daniel PARIS rappelle qu'il y a six ans, tout le monde était d'accord sur ces indemnités et qu'il n'y a donc pas eu de changement. Il ajoute que très peu d'élus des communes ne perçoivent pas la totalité des indemnités, que chacun fait comme il le souhaite, mais que Lurcy-Lévis doit peut-être faire exception dans le département.

Cédric répond que ces indemnités représentent une somme importante dans le budget communal et qu'il faut rester vigilant, mais qu'il respecte le choix de chacun. Il précise que la plupart des adjoints et le maire sont retraités et que ces indemnités ne viennent donc pas compenser une éventuelle perte de salaire liée à la mise en place d'un temps partiel pour assurer les fonctions d' élu.

Jacky Signoret répond qu'au regard des nombreux déplacements à Moulins pour siéger à Moulins Communauté et représenter la commune, il est essentiel d'assurer cette représentation. Il souligne que si l'on souhaite que des projets aboutissent, il est nécessaire d'y participer activement.

M. Daniel PARIS ajoute que depuis son élection, M. le maire doit accomplir ses 35 heures hebdomadaires afin d'exercer pleinement et correctement ses fonctions de maire.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à la majorité des membres présents, et approuve l'ensemble les candidatures de :

16 voix pour (dont 2 pouvoirs)

3 voix contre

Article 1 : Décide, avec effet au 28 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 40 %.

DELIBERATION N° 2026-0033	Versement des indemnités de fonction aux adjoints au Maire
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 03 avril, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- De 1 000 à 3 499 : 21.38 %

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à la majorité des membres présents :

16 voix pour (dont 2 pouvoirs)

3 voix contre

Article 1 : Décide, avec effet au 08 avril 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 16,50 %.

DELIBERATION N° 2026-0034	Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public
Rapporteur	Jacky SIGNORET

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu les décrets 81-362 du 13 avril 1981 et n° 2009-125 du 3 février 2009 relatifs à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Vu les circulaires DGFIP du 19 avril 1981 et du 4 octobre 2013 ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public à l'unanimité des membres présents :

19 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Article 1 : Donne au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions tiers détenteur de saisies pour l'ensemble des budgets de la Commune.

Article 2 : Fixe cette autorisation sur la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Membres CCAS

Hervé Maulaz souhaite savoir si la liste de tous les membres du CCAS a été arrêtée. Angéline Desmares répond que oui, mais que l'ensemble des personnes n'a pas encore été prévenu.

Il précise sa question car Mme Anne-Marie DAVOUST, déjà membre du CCAS précédemment, se porte volontaire si besoin.

Jacky Signoret indique que plusieurs personnes se sont portées volontaires. Il est notamment mentionné Mme Véronique Laforêt parmi les personnes nommées pour siéger au CCAS.

Jacky Signoret cite ensuite les autres personnes volontaires, à savoir : Mme Valérie Caliguiry, Mme Michèle ROULET, M. Samuel Foyetin, Mme Sylvie Rousset, cette dernière ayant été proposée par l'UDAF, ainsi que Mme Couleuvre.

Elus SIVOM

Hervé Maulaz demande aux élus siégeant au SIVOM de bien vouloir faire le nécessaire afin que le mode de facturation soit modifié pour les administrés. Il estime que cela serait vraiment bénéfique pour les Lurcyquois. Il lui est répondu que l'information sera remontée.

Elus SICTOM

Marie Joulie demande aux élus siégeant au SICTOM si le nécessaire pourrait être fait concernant les bacs de tri, notamment pour les cartons, dans le cas où l'ouverture des conteneurs n'est pas suffisamment large.

M. Christophe Ysebit précise que des modifications seront apportées au fonctionnement de la collecte des ordures ménagères.

Cédric GEORGET précise que si le carton ne rentre pas dans le conteneur, c'est qu'il est considéré comme trop volumineux et doit être déposé en déchetterie.

Problème téléphonie Maison de Santé

Virginie Thevenet souhaite revenir sur le mail envoyé par les professionnels de santé de la MSP concernant les problèmes de téléphonie et demande si le dossier avance au sujet du raccordement, qui n'a pas été effectué. Le maire et les adjoints indiquent avoir pris connaissance du mail ce jour.

Virginie Thevenet précise qu'il s'agit d'un problème important et que des frais conséquents pourraient être engendrés pour la commune, tant pour ce raccordement que pour la maintenance annuelle qui en découle.

Cantine scolaire

Frédéric Girard souhaiterait savoir où en est le projet de cantine scolaire, car de nombreuses personnes se posent des questions sur le futur coût des repas et sur son organisation.

Jacky Signoret explique qu'un rendez-vous est prévu avec le Département la semaine suivante afin de savoir si le prix était négociable et, dans le cas contraire, envisager un nouveau projet.

M. Girard s'interroge sur le fait que, si le prix n'est pas négociable, la commune devra peut-être combler l'écart lié à cette augmentation. Selon lui, il sera difficile de monter un projet pour septembre dans ces conditions.

M. Jacky Signoret répond que l'idée principale serait d'utiliser la salle polyvalente comme salle de restauration et de faire livrer les repas. Il est également indiqué qu'il faudra sans doute prévoir au budget la prise en charge de cet écart par la commune.

Marie Joulie précise que les commissions finances et travaux devraient se réunir très rapidement afin de travailler sur ce dossier important afin de trouver les meilleures solutions.

Page Facebook

Frédéric Girard explique que le numéro de téléphone de la mairie indiqué sur le compte Facebook de la commune n'est pas le bon et qu'il doit être modifié.

Marie-Laurence Minard répond que le nécessaire sera fait. Elle précise qu'un nouveau compte Facebook a dû être créé pour la mairie, car les anciens codes n'ont pas pu être récupérés. Elle invite également les élus à transmettre les informations qu'ils souhaitent voir publiées sur ce compte. L'ancienne page Facebook n'a pas pu être supprimée, et son suivi ne peut plus être assuré en raison de ses codes d'accès non connus et non communiqués, ce qui est regrettable.

Il est également précisé que le même problème se pose pour l'écran d'information situé devant la mairie, dont les codes d'accès ne sont pas connus, contrairement à celui du département pour lequel tout est en ordre.

Chantal Berthet s'interroge sur le fait que les codes ne soient pas disponibles en mairie, la communication étant gérée par les élus ; il n'est pas toujours simple de tout mettre en place et solutionné rapidement, mais tout va rentrer dans l'ordre.

Corinne Cidère précise que la page Facebook était gérée par deux administrateurs, dont Mr Joël Durin, prestataire du site web, qui avait créé la page. Malheureusement, celui-ci a perdu les codes d'accès, rendant impossible la gestion ou la fermeture de la page, ce compte ayant été créé il y a de nombreuses années.

Marie-Laurence Minard ajoute que si les administrateurs avaient été mis à jour avant la déconnexion de la page, ce problème n'aurait pas eu lieu.

Vitesse sur le Boulevard

Frédéric Girard revient sur l'accident survenu sur le boulevard, qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, d'autant plus que la chasse aux œufs avait lieu au même moment. Il souligne que si l'accident s'était produit plus

tôt, il aurait pu être encore plus grave. Il s'interroge donc sur les solutions à mettre en place pour ralentir la circulation.

Daniel Paris convient qu'il est nécessaire de réfléchir rapidement à des mesures adaptées. M. Girard et Mme Joulie précisent que la vitesse est très élevée à plusieurs endroits.

Daniel PARIS propose plusieurs solutions : la mise en place d'une zone 30, l'installation de chicanes ou de ralentisseurs. Il est également évoqué la modification du marquage au sol avec la création de stops à chaque intersection, comme cela se fait dans de nombreux petits villages.

Hervé MAULAZ propose de se rapprocher de la Sécurité routière, qui pourrait conseiller des solutions adaptées.

Daniel Paris précise qu'il est important de mettre en place des aménagements correctement afin de ne pas créer de nouveaux risques d'accidents.

Il est aussi évoqué le fait de mettre des panneaux pédagogiques ou des feux tricolores.

Réunions à venir

Angéline Desmares informe l'assemblée que la prochaine réunion du conseil aura lieu le 27 avril à 19h00 et que la commission finances se réunira le 20 avril à 17h45. Les documents financiers seront envoyés au plus tard lundi après-midi prochain.

Projets en cours

Cédric Georget souhaiterait savoir où en sont les projets d'allotement et de station de lavage qui avaient été travaillés par l'équipe précédente.

Jacky Signoret précise que la priorité est donnée au dossier de la cantine scolaire, qui doit être résolu avant le mois de septembre.

La ressourcerie

Chantal Berhet pose la question de savoir si l'interdiction Rue Jean Jaurès pour la Ressourcerie relève de l'autorité du maire, certains locaux de Lurcy-Lévis n'étant pas adaptés pour recevoir du public.

Jacky Signoret précise qu'en cas d'incendie, les normes de sécurité ne seraient pas respectées et que cela relève bien de la compétence du maire, cet établissement étant soumis à la réglementation des ERP.

Mme Marie-Laurence Minard indique que des renseignements ont été pris avant la décision de refus et qu'il avait été clairement expliqué qu'une commission de sécurité devait passer dans les locaux.

Il est également précisé qu'une autorisation a été accordée à cette association pour s'installer sur le champ de foire. Finalement, l'association convient qu'elle bénéficie de plus de passage et donc de plus de fréquentation à cet emplacement.

M. Daniel Paris précise que le problème des corbeaux a été signalé. Mme Marie-Laurence Minard répond qu'en effet, ce problème n'avait pas été anticipé et qu'il aurait été préférable de leur proposer le centre du vélodrome.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h22.

La Secrétaire de séance

Marie-Laurence MINARD

Le Maire

Jacky SIGNORET

